



Répit à domicile

Objet

Soulager les aidants de personnes fragilisées par l'âge ou la perte d'autonomie en leur permettant de se faire remplacer à leur domicile par un professionnel qu'ils recrutent en mode mandataire par l'intermédiaire d'une structure bénéficiant de l'agrément service à la personne mandataire délivré par la DREETS.

Le demandeur est employeur de l'intervenant à domicile. La structure assure pour le demandeur employeur les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi. Elle présente du personnel ayant le profil adapté.

Conditions

Etre retraité titulaire d'un avantage de vieillesse servi à titre principal par la MSA et résidant en Loire-Atlantique ou en Vendée.

Etre non titulaire de l'APA du Conseil Départemental, d'une prestation de handicap ou de la majoration de la tierce personne.

Le demandeur peut être :

=> aidant d'une personne agricole ou non, active ou retraitée, avec ou sans lien de parenté avec lui (ex : conjoint, enfant, ami, ...)

=> aidé par une personne agricole ou non, active ou retraitée, avec ou sans lien de parenté avec lui (ex : conjoint, enfant, ami, ...)

Plafond de ressources mensuelles : 1 400 € pour une personne seule
2 200 € pour un couple
(à compter du 1^{er} avril 2021)
(sur la base du revenu brut global du dernier avis d'impôts)

Plafond des capitaux placés : 75 000 € pour une personne seule
100 000 € pour un couple y compris le(s) compte(s) chèque(s)

Cette prestation doit être préconisée par EVAL'LOIRE dans le cadre d'une évaluation globale des besoins pour le maintien à domicile.

Montant

6 € par heure réalisée dans une limite annuelle de 200 H avec une réalisation minimum de 3 heures consécutives justifiées par le contrat de travail.

L'aide est attribuée pour 2 ans.

Formalités

La demande doit être formulée auprès du Service Action sociale de la MSA.

Le paiement est effectué au demandeur sur présentation du contrat de travail et des bulletins de salaire, établis au nom du demandeur en tant qu'employeur.